

**Politique mondiale anticorruption de  
Dun & Bradstreet Holdings, Inc.**

**D&B-POL-ALL-LEG-0007**

Révision : 3

Date : juin 2021

Classification : USAGE EXTERNE

Applicabilité régionale : MONDIALE



<b>Nom du document :</b>	Politique mondiale anticorruption			<b>Numéro du document :</b>	DB-POL-ALL-LEG-0007
<b>Version :</b>	3.0	<b>Statut :</b>	Diffusé	<b>Date d'entrée en vigueur :</b>	juin 2021

## 1. Introduction

### 1.1 Définition du document

La présente Politique mondiale anticorruption (la « Politique ») définit les règles et attentes relatives au déroulement des affaires de Dun & Bradstreet, conformément à l'ensemble des lois anticorruption applicables des pays où elle exerce ses activités. Il incombe à chaque employé de connaître et de respecter cette politique.

### 1.2 Pourquoi cette politique est-elle importante pour Dun & Bradstreet?

L'engagement de longue date de Dun & Bradstreet à faire des affaires selon les normes d'éthique et de conduite professionnelles les plus élevées nécessite d'éviter la corruption sous quelque forme que ce soit et de se conformer aux lois anticorruption des pays où elle exerce ses activités. Il est essentiel pour nous de préserver notre réputation d'entreprise honnête et intègre en affaires, car elle crée un sentiment de confiance envers notre entreprise et jette les bases pour AGIR CORRECTEMENT.

### 1.3 Objectif et portée

La Politique définit le cadre général et les attentes liées à la conduite envers toutes les parties concernées, afin de s'assurer que Dun & Bradstreet continue de faire des affaires conformément aux lois et règlements anticorruption de chaque pays où elle exerce ses activités. La Politique comprend toutes les activités menées par Dun & Bradstreet, ou en son nom, par toutes les parties applicables comme indiqué dans la section 1.4 et vise à respecter nos obligations statutaires, réglementaires et contractuelles mondiales (y compris les obligations de la FCA du Royaume-Uni).

### 1.4 Applicabilité aux membres de l'équipe

La présente Politique s'applique à chaque employé, dirigeant et directeur de Dun & Bradstreet Holdings, Inc. et de ses filiales et sociétés affiliées contrôlées (collectivement désignées sous le nom de « Dun & Bradstreet » ou de la « Société »). Aux fins de la présente politique, une « société affiliée contrôlée » désigne toute entreprise dans laquelle Dun & Bradstreet a la capacité, par le biais d'une participation au capital ou autrement, de diriger les politiques et pratiques de l'entreprise. Par souci de commodité, le terme « employé » est utilisé dans la présente politique pour désigner à la fois les employés, les dirigeants et les directeurs.

### 1.5 Documents/références connexes

- Code de conduite et d'éthique et Politiques en matière de conflits d'intérêts de Dun & Bradstreet
- Politique mondiale sur la conformité des tiers
- Politique mondiale sur les voyages et les divertissements
- Politique sur les dons de charité et les commandites d'entreprise
- Politique mondiale sur l'esclavage moderne
- Politique mondiale sur l'approvisionnement et l'achat
- Manuel de la FCA, SYSC Chapitre 6



<b>Nom du document :</b>	Politique mondiale anticorruption			<b>Numéro du document :</b>	DB-POL-ALL-LEG-0007
<b>Version :</b>	3.0	<b>Statut :</b>	Diffusé	<b>Date d'entrée en vigueur :</b>	juin 2021

## 2. Respect des lois anticorruption

### 2.1 Donner ou recevoir « quelque chose de valeur »

Il vous est interdit d'offrir, d'autoriser, de donner ou de promettre « quelque chose de valeur » à des fonctionnaires, des entreprises publiques et des entités commerciales, ou encore d'accepter ou de convenir d'accepter « quelque chose de valeur » de ceux-ci *dans le but d'influencer la prise de décision ou encore d'obtenir ou de donner un avantage commercial indu.*

Les « choses de valeur » comprennent les éléments suivants :

- Liquidités (p. ex., chèques-cadeaux ou bons d'échange);
- Avantages personnels et commerciaux, tels que les cadeaux, les repas et divertissements, le transport et l'hébergement, les offres d'emploi, l'annulation d'une dette, l'octroi de contrats à une entreprise, la sollicitation ou le versement de dons de charité ou de contributions politiques;
- Tout intérêt, aussi minime soit-il. Même un objet de faible valeur peut donner lieu à une violation s'il est donné dans le but d'influencer la prise de décision ou d'obtenir ou de fournir un avantage commercial indu; et
- Les « choses de valeur » indirectes, par exemple, offertes à un conjoint, un proche, un ami ou une entité associée de la partie concernée, ou acceptées par ceux-ci.

Cette interdiction s'applique à toutes les interactions de Dun & Bradstreet avec :

- une entité commerciale ou privée ou ses représentants;
- un fonctionnaire, y compris les employés d'organismes gouvernementaux ou d'entreprises contrôlées par le gouvernement, un parti politique, un candidat ou une organisation publique internationale;
  - Dans de nombreux pays, y compris aux États-Unis, des règlements limitent ce que vous pouvez offrir aux employés du gouvernement. Aux États-Unis et au Canada, les lois fédérales, étatiques et provinciales contiennent toutes différents interdictions concernant l'octroi de cadeaux aux dirigeants élus ainsi qu'à leurs employés et aux décideurs du gouvernement. Étant donné que les règles et règlements sur l'octroi de cadeaux sont nombreux, rien de valeur ne doit être offert, quelle que soit sa nature, à des représentants du gouvernement aux États-Unis ou au Canada. Dans le cas d'autres administrations, n'offrez jamais quoi que ce soit à un fonctionnaire, peu importe le niveau, sans au préalable demander une approbation et veillez à ce que toutes les exigences de signalement soient respectées. Consultez le tableau d'approbation à la section 3.1.
  - En cas de considérations supplémentaires survenant lors de négociations avec le gouvernement des États-Unis, consultez l'annexe du Code de conduite de Dun & Bradstreet.
- les membres de la famille immédiate (p. ex., conjoint, enfant à charge, parent ou membre du ménage) de l'une des personnes ou entités susmentionnées;
- une autre personne ou un autre tiers (p. ex., agent ou courtier) dans le but de réaliser l'une des actions susmentionnées.

Si vous avez besoin de conseils par rapport à une situation particulière ou si vous n'êtes pas certain de l'interprétation des exigences ci-dessus, veuillez contacter immédiatement un membre de l'équipe de conformité. Si vous recevez une demande de paiement sous la menace physique, informez immédiatement votre responsable et l'équipe de conformité. Consultez la section 9 pour obtenir les coordonnées des personnes à contacter afin de signaler ce type d'événement.

**Donner ou recevoir « quelque chose de valeur » peut être autorisé si ce n'est pas dans le but d'influencer la prise de décision ou encore d'obtenir ou de donner un avantage commercial indu ET si les critères suivants sont respectés:**

- Les cadeaux sont raisonnables (c.-à-d., à valeur symbolique) et non extravagants (c.-à-d., d'un montant que vous



<b>Nom du document :</b>	Politique mondiale anticorruption			<b>Numéro du document :</b>	DB-POL-ALL-LEG-0007
<b>Version :</b>	3.0	<b>Statut :</b>	Diffusé	<b>Date d'entrée en vigueur :</b>	juin 2021

seriez à l'aise de dépenser vous-même). Parmi les cadeaux autorisés, mentionnons les souvenirs de Dun & Bradstreet à prix raisonnable, comme les stylos, les tasses à café, les parapluies et les polos, ainsi que les aliments à prix raisonnable, comme les muffins et les paniers de fruits;

- Les cadeaux sont non sollicités, peu fréquents et de bon goût;
- Les dépenses en promotion ou en marketing n'impliquent pas la participation de membres de la famille de fonctionnaires ou de personnes représentant des entités avec qui nous souhaitons faire des affaires;
- Les cadeaux sont conformes à la présente Politique, au Code de conduite de Dun & Bradstreet, à la Politique mondiale sur les voyages et les divertissements et à la Politique sur la conformité des tiers;
- Les cadeaux sont déclarés et approuvés par votre responsable direct et l'équipe de conformité, au besoin (consultez le tableau d'approbation à la section 3.1);
- Les cadeaux sont consignés adéquatement dans tous les livres, registres, états, rapports et documents financiers, et les destinataires ou les participants (client ou tiers, entité gouvernementale ou non gouvernementale) sont désignés adéquatement.

## 2.2 Contributions politiques

**Ne versez pas de contributions à des partis politiques ou des fonctionnaires au nom de Dun & Bradstreet pour quelque raison que ce soit, y compris pour obtenir leur soutien par rapport à des mesures de nature exécutive, législative, ministérielle, administrative ou autre qui peuvent être favorables à Dun & Bradstreet ou qui pourraient influencer ou sembler influencer une décision commerciale.**

- Dun & Bradstreet ne remboursera aucune contribution politique ou électorale.
- Ne participez pas à des activités de lobbying au nom de l'entreprise ou n'engagez pas de lobbyiste en notre nom sans obtenir l'approbation préalable du chef de la conformité de Dun & Bradstreet.
- Si vous êtes un cadre de Dun & Bradstreet ou un employé de l'unité d'affaires gouvernementale et avez l'intention de faire (ou si votre conjoint ou votre enfant mineur a l'intention de faire) une contribution politique personnelle à un candidat ou à un comité d'un État ou d'une localité des États-Unis sous forme de cadeau, de repas ou de voyage, vous devez obtenir l'approbation préalable de l'équipe chargée de la conformité avant de faire cette contribution. Pour ce faire, vous devez soumettre le formulaire d'approbation à l'équipe de conformité. Après examen, vous serez informé si la contribution est autorisée ou non. Consultez le tableau d'approbation à la section 3.1.

## 2.3 Dons de charité ou commandites

**Vous ne devez pas solliciter auprès de tiers visés, accepter de la part de tiers visés ou offrir à des tiers visés des dons d'une façon pouvant donner l'impression qu'il s'agit d'une condition préalable à l'obtention d'un futur contrat ou que le versement d'un don vise à obtenir un avantage commercial. Nous autorisons certes les dons à des organismes de bienfaisance légitimes ou la sollicitation au nom de ces organismes auprès de qui nos tiers visés sont engagés, mais il ne doit y avoir aucun avantage commercial qui conditionne le don.**

- Soutenez les organismes de bienfaisance ainsi que les activités communautaires et politiques en votre nom personnel, tant qu'il n'y a pas d'avantage commercial réel ou perçu tangible pour Dun & Bradstreet en retour, qu'ils proviennent, directement, de l'organisme de bienfaisance ou, indirectement, de toute autre personne ou entité et que ces activités sont conformes à l'ensemble des lois applicables.
- La décision de verser un don de charité au nom de Dun & Bradstreet doit être prise par un responsable qui n'est pas directement impliqué dans la relation quotidienne avec le tiers visé. Assurez-vous toujours que tous les dons de charité ou toutes les commandites ont été approuvés et sont conformes à la Politique sur les dons de charité et les commandites d'entreprise.
- Toutes les demandes de versement de contributions personnelles à un organisme de bienfaisance de la part de fonctionnaires, d'entreprises publiques ou d'entités commerciales nécessitent l'approbation de l'équipe de conformité avant l'acceptation ou le versement du don. Consultez le tableau d'approbation à la section 3.1.



<b>Nom du document :</b>	Politique mondiale anticorruption			<b>Numéro du document :</b>	DB-POL-ALL-LEG-0007
<b>Version :</b>	3.0	<b>Statut :</b>	Diffusé	<b>Date d'entrée en vigueur :</b>	juin 2021

## 2.4 Paiements de facilitation

Ne versez pas de paiements de facilitation. Les paiements de facilitation sont des paiements de toute taille effectués pour accélérer l'exécution d'une action courante ou nécessaire à laquelle le payeur a droit, légalement ou autrement. Cela peut inclure (sans s'y limiter) l'émission de permis ou de licences, la fourniture de services publics, de services de courrier ou de protection de la police, ou l'approbation de documents d'immigration ou la libération de marchandises détenues par les douanes. Cela n'inclut pas les frais administratifs légalement requis ou autorisés pour un service accéléré.

**Les paiements de facilitation ne sont pas autorisés même s'ils le sont en vertu des lois de certains pays où Dun & Bradstreet exerce ses activités.**

## 3. Livres et registres comptables

**Comptabilisez toutes les transactions, quel que soit le montant, de façon exhaustive, précise et détaillée afin que la raison et le montant de la transaction soient clairs.**

- Tous les rapports et registres financiers doivent être préparés et consignés rapidement, de manière exhaustive et avec précision, et contenir suffisamment de détails pour que la raison et le montant de ces paiements soient clairs. N'inscrivez pas aux livres et aux registres comptables de l'entreprise des informations qui sont fausses ou trompeuses, et ce, pour quelque raison que ce soit. Cette exigence s'applique à tous les documents originaux, y compris les factures, les reçus et les rapports de dépenses, et pas seulement aux grands livres généraux.
- N'omettez pas de divulguer ou de comptabiliser des fonds ou des actifs de l'entreprise à quelque fin que ce soit.
- Faites approuver toutes les transactions au niveau approprié, selon la Politique de délégation des pouvoirs.
- Assurez-vous qu'aucune partie de ces paiements n'est inappropriée et n'est faite pour induire en erreur quiconque ou dissimuler quoi que ce soit d'inapproprié avant de verser ou d'autoriser un paiement.
- N'utilisez pas de fonds personnels ou de tiers, directement ou indirectement, pour effectuer ce qui est autrement interdit par la loi et par nos politiques.

### 3.1 Soumission et traitement des dépenses liées aux voyages et aux divertissements impliquant des fonctionnaires, des entreprises publiques et des entités commerciales

Suivez ces lignes directrices lorsque vous soumettez des dépenses liées aux voyages et aux divertissements qui impliquent une interaction avec des fonctionnaires, des entreprises publiques ou des entités commerciales :

- Obtenir toutes les approbations requises conformément aux directives d'approbation à la section 3.1, à la Politique mondiale sur les voyages et les divertissements de Dun & Bradstreet et aux politiques locales sur les voyages et les divertissements;
- Inclure tous les documents nécessaires exigés par la présente Politique et la Politique mondiale sur les voyages et les divertissements de Dun & Bradstreet;
- Établir explicitement et précisément le type de dépense qui est comptabilisée afin que les documents reflètent la nature exacte de la dépense;
- En cas de conflit entre les politiques mondiales ou locales sur les voyages et les divertissements et cette Politique par rapport aux dépenses liées aux voyages et aux divertissements en lien avec des fonctionnaires, des entreprises publiques ou des entités commerciales, cette Politique prévaudra;
- Les responsables qui approuvent un rapport de dépenses liées aux voyages et aux divertissements et qui, par conséquent, autorisent le remboursement de dépenses engagées directement ou indirectement impliquant des fonctionnaires, des entreprises publiques ou des entités commerciales doivent examiner attentivement tous les rapports de dépenses et demandes de remboursement liées aux voyages et aux divertissements afin de déterminer leur exactitude, leur exhaustivité et le respect des délais, de même que pour s'assurer que toutes les approbations



<b>Nom du document :</b>	Politique mondiale anticorruption			<b>Numéro du document :</b>	DB-POL-ALL-LEG-0007
<b>Version :</b>	3.0	<b>Statut :</b>	Diffusé	<b>Date d'entrée en vigueur :</b>	juin 2021

requis sont incluses. Si vous voyez des signaux d'alerte (voir section 4.4) pendant l'examen des rapports, signalez immédiatement le problème à l'équipe mondiale des voyages et des divertissements et à l'équipe de conformité. Pour connaître les modes de signalement possibles, consultez la section 9.

### 3.2 Tableau d'approbation

	< 50 \$ par personne <sup>1</sup>	> 50 \$ par personne ou > 500 \$ au total
Contributions politiques personnelles à un candidat ou à un comité d'État ou local aux États-Unis (par des cadres de Dun & Bradstreet ou des employés de l'unité d'affaires gouvernementale)	Approbation de l'équipe chargée de la conformité avant de verser une contribution	
Demandes de contributions personnelles à des organismes de bienfaisance par des fonctionnaires, des entreprises publiques ou des entités commerciales	Approbation de l'équipe chargée de la conformité avant d'accepter de verser une contribution	
Demandes de contributions d'entreprise à des organismes de bienfaisance par des fonctionnaires, des entreprises publiques ou des entités commerciales	Suivi de la procédure d'approbation prévue par la Politique de contrôles préalables de dons de charité et de commandites d'entreprise	
Cadeau, divertissement ou événement promotionnel ou de marketing offert à un fonctionnaire ou à une entreprise publique des <b>États-Unis ou du Canada</b> .	Interdit	
Cadeau, divertissement ou événement promotionnel ou de marketing offert à un fonctionnaire, une entreprise publique ou une entité commerciale <b>en dehors des États-Unis ou du Canada</b> , que ce soit directement ou indirectement	Approbation du responsable direct avant d'engager des dépenses	Approbation du responsable direct et de l'équipe chargée de la conformité avant d'engager des dépenses
Cadeau, divertissement ou événement promotionnel ou de marketing offert <b>par</b> un fonctionnaire, une entreprise publique ou une entité commerciale	Approbation du responsable direct avant de convenir d'accepter	Approbation du responsable direct et de l'équipe chargée de la conformité avant de convenir d'accepter

## 4. Contrôles préalables liés aux contrats des tiers

### 4.1 Programme de conformité des tiers

Nous devons faire preuve de prudence et de diligence raisonnable lorsque nous traitons avec des tiers, y compris les vendeurs, les fournisseurs, les partenaires, les consultants indépendants; toute entité agissant au nom de Dun & Bradstreet, comme les intermédiaires, les agents, les revendeurs et les distributeurs; et les partenaires, tels que les partenaires du réseau mondial de Dun & Bradstreet, les partenaires de l'alliance et autres alliances stratégiques, les coentreprises et les fusions et acquisitions. Dun & Bradstreet doit travailler uniquement avec des entités et des individus responsables et réputés.

Les tiers sont tenus aux mêmes obligations, normes et règles prévues par la loi que nous, et Dun & Bradstreet peut être tenue responsable de leurs actions inappropriées, y compris (mais sans s'y limiter) de la violation des règles anticorruption, même si elle n'a pas connaissance de telles activités. Par conséquent, il est de votre responsabilité de vous assurer que les tiers avec qui vous travaillez mènent leurs activités conformément aux normes élevées que nous avons définies en tant qu'organisation.

Les tiers doivent être soumis à un contrôle de sécurité et approuvés par l'équipe de conformité des tiers avant d'être engagés par l'entreprise. Le programme de conformité des tiers est détenu et exécuté par l'équipe de conformité des tiers, qui relève du chef de la conformité de Dun & Bradstreet.

<sup>1</sup> Par personne



<b>Nom du document :</b>	Politique mondiale anticorruption			<b>Numéro du document :</b>	DB-POL-ALL-LEG-0007
<b>Version :</b>	3.0	<b>Statut :</b>	Diffusé	<b>Date d'entrée en vigueur :</b>	juin 2021

## 4.2 Qui sont les tiers?

De manière générale, on considère comme un tiers toute entité avec qui Dun & Bradstreet mène des activités commerciales. Puisqu'il s'agit d'un programme mondial, des tiers de n'importe quel pays, tant d'entités publiques que privées, en font partie. Les fournisseurs, les fournisseurs de données, les marchands, les prestataires de services, les agents, les distributeurs, les partenaires commerciaux, les consultants (y compris les consultants), les entrepreneurs, les titulaires de licence et les membres du réseau mondial de Dun & Bradstreet, les intermédiaires, les éventuels partenaires, les partenaires de coentreprises, d'alliances stratégiques ainsi que de fusions et d'acquisitions sont des exemples de tiers.

Aux fins du programme de conformité des tiers, les clients de Dun & Bradstreet sont actuellement considérés comme exclus. Cependant, l'équipe mondiale de conformité des tiers se réserve le droit de se renseigner sur certaines transactions pouvant être exclues du cadre habituel.

## 4.3 Pourquoi les tiers sont-ils soumis à un contrôle de sécurité?

Les tiers sont soumis à un contrôle de sécurité :

- nos tiers sont tenus aux mêmes normes que les employés et parties prenantes de Dun & Bradstreet;
- pour que nous puissions comprendre l'ensemble de l'« arbre généalogique » et que Dun & Bradstreet puisse savoir parfaitement avec qui elle fait affaire et avoir la propriété effective finale;
- pour que Dun & Bradstreet soit conforme aux règlements de l'OFAC du département du Trésor des États-Unis et à la réglementation de toute autre entité gouvernementale compétente, y compris les lois et initiatives internationales, s'il y a lieu et s'il est prudent de le faire;
- pour que Dun & Bradstreet soit conforme aux règlements pertinents, y compris, mais sans s'y limiter, la FCPA, la Bribery Act du Royaume-Uni, qui s'appliquent à Dun & Bradstreet en tant qu'entité établie aux États-Unis et présente au Royaume-Uni, et d'autres lois anticorruption de divers pays où elle mène des activités.

## 4.4 Signaux d'alerte liés aux engagements de tiers

Du premier contact jusqu'à la fin de la relation, tout le monde devrait surveiller les « signaux d'alerte » liés à des activités suspectes ou inappropriées.

Voici des exemples de signaux d'alarme courants :

- Absence de véritables titres de compétence en affaires pour certains services;
- Manque de transparence dans la structure de propriété;
- Le tiers est dans un pays à risque élevé;
- Demande de suppression ou de modification de nos dispositions contractuelles anticorruption standard;
- Articles de presse ou nouvelles ou rumeurs persistantes évoquant un comportement contraire à l'éthique;
- Demande de paiements inhabituels à l'avance ou immédiatement avant une décision/transaction commerciale;
- Inclusion de parties ou d'intermédiaires inconnus ou suspects dans une transaction, y compris des individus ou des parties ayant une expérience limitée dans l'industrie en question ou possédant des compétences inutiles pour la transaction donnée;
- Facturation de frais supérieurs au paiement habituel pour des services rendus dans la région ou l'économie locale ou tentatives de payer par des moyens qui semblent suspects ou non habituels;
- Présentation de documents incomplets ou inexacts pour justifier des débours en espèces ou d'autres dépenses;
- Les factures ne correspondent pas aux travaux accomplis ou aux conditions convenues.



<b>Nom du document :</b>	Politique mondiale anticorruption			<b>Numéro du document :</b>	DB-POL-ALL-LEG-0007
<b>Version :</b>	3.0	<b>Statut :</b>	Diffusé	<b>Date d'entrée en vigueur :</b>	juin 2021

#### 4.5 Responsabilité des entrepreneurs par rapport aux engagements de tiers

Tous les entrepreneurs qui sont responsables de déterminer, d'évaluer, de négocier, d'approuver, de traiter, de gérer ou d'expliquer d'une autre façon des contrats tripartites ou des relations avec des tiers doivent, avant de conclure une telle relation d'affaires avec un tiers, s'assurer :

- de déterminer et de confirmer qui est l'« entrepreneur » responsable de la relation d'affaires;
- que l'équipe chargée de la conformité et l'équipe chargée de la conformité des tiers ont procédé aux vérifications requises à propos du tiers, lesquelles peuvent comprendre :
  - les activités de contrôle préalable (p. ex., le contrôle de sécurité),
  - le questionnaire de conformité des tiers (en ligne ou par courriel, selon votre emplacement),
  - une évaluation de la conformité du tiers par rapport aux lois et obligations anticorruption locales ou d'autres pays, menée à l'interne par notre équipe de conformité ou par un conseiller juridique local externe,
  - la définition officielle de la portée de la relation dans un contrat écrit.

Après avoir conclu une relation d'affaires avec un tiers, l'entrepreneur doit :

- s'assurer que toutes les dispositions anticorruption requises sont incluses dans les contrats applicables;
- verser des paiements uniquement pour de véritables services rendus par le tiers, des services qui sont autorisés en bonne et due forme et pour lesquels aucune préoccupation n'est soulevée et il n'y a aucun signe d'avertissement ou signal d'alerte, conformément à la section 4.4;
- déboursier et créditer des sommes uniquement en présence d'une raison d'affaires valable et des documents appropriés;
- collaborer à la certification périodique continue des tiers en matière de conformité anticorruption et aux séances de formation pouvant être nécessaires pour les tiers;
- participer aux vérifications périodiques des livres et des registres comptables et rapports de dépenses des tiers (surtout les débours).

## 5. Respect des politiques et signalement

Dun & Bradstreet prendra des mesures disciplinaires en cas de violation de la présente Politique, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat de travail et le recouvrement des dommages-intérêts.

Si vous soupçonnez une violation potentielle de la présente Politique ou avez connaissance d'une telle violation, vous devez immédiatement le signaler à l'équipe chargée de la conformité. Dun & Bradstreet invite les employés, les tiers visés et toute autre personne avec qui elle a des relations d'affaires à faire part de leurs préoccupations. Nous offrons plusieurs options de signalement et vous pouvez rester anonyme. Consultez la section 9 pour obtenir de l'information sur les façons de signaler ce type d'événement.

## 6. Résolution des problèmes et traitement des exceptions

Aucune exception ne s'applique à la Politique mondiale anticorruption de Dun & Bradstreet. Toute modification apportée aux processus soutenant la Politique ne sera effectuée qu'avec l'approbation écrite préalable du chef de la conformité.





<b>Nom du document :</b>	Politique mondiale anticorruption		<b>Numéro du document :</b>	DB-POL-ALL-LEG-0007	
<b>Version :</b>	3.0	<b>Statut :</b>	Diffusé	<b>Date d'entrée en vigueur :</b>	juin 2021

## 7. Gestion des documents

### 7.1 Registre des révisions aux documents

Date	Réviser	No de la révision #	Description du changement
10 juin 2019	Lisa Schor Babin	1	Mise à jour de la politique 2019
1er avril 2020	Lisa Schor Babin	2	Mise à jour de la politique 2020
7 juin 2021	Anna Maria Charalambous	3	Mise à jour de la politique 2021

### 7.2 Responsable et approbateur du document

La présente Politique est sous la responsabilité du chef de la conformité.

Nom de l'approbateur	Signature	Date
Aryeh Friedman		juin 2021

## 8. Glossaire

Corruption	Abus de pouvoir à des fins personnelles.
Paiements de facilitation	Paiement d'une somme modeste pour garantir ou accélérer une action courante ou nécessaire à laquelle le payeur a droit en vertu de la loi ou autrement.
Fonctionnaire ou représentant du gouvernement	Représentant ou employé d'un gouvernement ou d'un service, d'une agence, d'un ministère ou d'une entreprise publique. Le terme comprend les représentants ou les employés d'organisations internationales publiques, comme la Banque mondiale. Il s'applique en outre à toute personne agissant au nom d'un organisme gouvernemental, d'un service ou d'une entreprise publique, par exemple, une personne embauchée pour examiner des offres au nom d'un organisme gouvernemental. Il comprend également les représentants et les employés d'entreprises entièrement ou partiellement contrôlées par un gouvernement; les représentants honoraires non rémunérés, si ces représentants peuvent influencer l'attribution de contrats; et les membres de familles royales possédant des intérêts de possession ou de gestion dans des industries et des entreprises détenues ou contrôlées par le gouvernement. Il comprend aussi les partis politiques, les représentants de partis politiques et les candidats à une fonction politique. Le terme comprend finalement les membres de la famille immédiate (soit un conjoint, un enfant à charge, un parent ou un membre du ménage) d'une des personnes susmentionnées.
Quelque chose de valeur	Le terme comprend les liquidités, les avantages personnels et commerciaux, tels que les cadeaux, les repas et les divertissements, les voyages, les offres d'emploi, l'annulation d'une dette, l'octroi de contrats à une entreprise, la sollicitation ou le versement de dons de charité, ou tout autre transfert de biens ou de services, d'actifs corporels ou incorporels qui



<b>Nom du document :</b>	Politique mondiale anticorruption			<b>Numéro du document :</b>	DB-POL-ALL-LEG-0007
<b>Version :</b>	3.0	<b>Statut :</b>	Diffusé	<b>Date d'entrée en vigueur :</b>	juin 2021

	profitent au bénéficiaire final ou favorisent ses intérêts.
Entreprise publique	Toute entreprise, quelle que soit sa forme juridique, sur laquelle un gouvernement ou des gouvernements peuvent, directement ou indirectement, exercer une influence dominante, que ce soit par l'actionnariat, le contrôle de la direction ou d'autres moyens.
Tiers	<p>De manière générale, on considère comme un tiers toute entité avec qui Dun &amp; Bradstreet mène des activités commerciales. Notre programme de conformité des tiers est un programme mondial et prévoit le contrôle de sécurité de tiers du monde entier, comme l'exige tout engagement.</p> <p>Les tiers incluent les fournisseurs, les partenaires, les consultants indépendants, les entités agissant au nom de Dun &amp; Bradstreet, comme les intermédiaires, les agents, les revendeurs et les distributeurs et les partenaires, comme les partenaires du réseau mondial</p>
	<p>de Dun &amp; Bradstreet, les partenaires d'alliance et d'autres alliances stratégiques, de coentreprises, ainsi que de fusions et d'acquisitions.</p> <p>Les clients de Dun &amp; Bradstreet font exception à la Politique mondiale sur la conformité des tiers et sont actuellement considérés comme exclus de ce cadre.</p> <p>Cependant, l'organisation mondiale de conformité des tiers se réserve le droit de se renseigner sur certaines transactions pouvant être exclues du cadre habituel.</p>
Contrôles préalables	<i>Processus</i> visant à évaluer en profondeur la nature et l'ampleur du <i>risque</i> et à aider l' <i>organisation</i> à prendre des décisions.



<b>Nom du document :</b>	Politique mondiale anticorruption		<b>Numéro du document :</b>	DB-POL-ALL-LEG-0007	
<b>Version :</b>	3.0	<b>Statut :</b>	Diffusé	<b>Date d'entrée en vigueur :</b>	juin 2021

## 9. Demander conseil ou signaler vos préoccupations

Si vous ne savez pas quoi faire, prenez le temps de demander conseil. Vous pouvez poser des questions ou faire part de vos préoccupations en communiquant avec les ressources suivantes de Dun & Bradstreet :

Ressource	Coordonnées																																																																				
Ligne directe de l'équipe chargée de la conformité mondiale Dun & Bradstreet, ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.	Directement via la plateforme Web en ligne à l'adresse <a href="https://www.integritycounts.ca/org/DNB">https://www.integritycounts.ca/org/DNB</a>																																																																				
La ligne directe de Conformité mondiale de Dun & Bradstreet est assurée par le personnel d'une société indépendante et est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Vous pouvez signaler un problème de façon anonyme dans la mesure permise par la loi applicable, bien que l'anonymat puisse restreindre notre capacité à enquêter efficacement sur vos préoccupations.	Signaler par téléphone : <b>**REMARQUE :</b> Veuillez composer les numéros exactement comme ils apparaissent ci-dessous.																																																																				
	<table><tr><td>Amérique du Nord</td><td>1 888 734-0377</td></tr><tr><td>Royaume-Uni</td><td>0 808 189 1384</td></tr><tr><td>Hong Kong</td><td>800 906 528</td></tr><tr><td>Australie</td><td>1 300 896 529</td></tr><tr><td>Pays-Bas</td><td>00 80077881234</td></tr><tr><td>Nouvelle-Zélande</td><td>00 80077881234</td></tr><tr><td>Danemark</td><td>00 80077881234</td></tr><tr><td>France</td><td>00 80077881234</td></tr><tr><td>Italie</td><td>00 80077881234</td></tr><tr><td>Philippines</td><td>00 80077881234</td></tr><tr><td>Espagne</td><td>00 80077881234</td></tr><tr><td>Malaisie</td><td>00 80077881234</td></tr><tr><td>Belgique</td><td>00 80077881234</td></tr><tr><td>Suisse</td><td>00 80077881234</td></tr><tr><td>Irlande</td><td>353 766803957</td></tr><tr><td>Chine continentale</td><td>400 120 4032</td></tr><tr><td>Taïwan</td><td>00801 49 1257</td></tr><tr><td>Inde</td><td>000 800 050 1460</td></tr><tr><td>Japon</td><td>0120 952 594</td></tr><tr><td>Suède</td><td>46 10 750 27 69</td></tr><tr><td>Finlande</td><td>358 75 3255884</td></tr><tr><td>Norvège</td><td>800 62 306</td></tr><tr><td>Pologne</td><td>800 005 074</td></tr><tr><td>Hongrie</td><td>(80) 088 370</td></tr><tr><td>République tchèque</td><td>800 143 808</td></tr><tr><td>Slovénie</td><td>386 828 80146</td></tr><tr><td>Slovaquie</td><td>0800 002 594</td></tr><tr><td>Estonie</td><td>372 668 0311</td></tr><tr><td>Autriche</td><td>43 720 022351</td></tr><tr><td>Serbie</td><td>0800 210104</td></tr><tr><td>Allemagne</td><td>0800 1816160</td></tr><tr><td>Bosnie-Herzégovine</td><td>387 70 311 090</td></tr><tr><td>Croatie</td><td>0800 790 014</td></tr><tr><td>Lettonie</td><td>80 205 310</td></tr></table>	Amérique du Nord	1 888 734-0377	Royaume-Uni	0 808 189 1384	Hong Kong	800 906 528	Australie	1 300 896 529	Pays-Bas	00 80077881234	Nouvelle-Zélande	00 80077881234	Danemark	00 80077881234	France	00 80077881234	Italie	00 80077881234	Philippines	00 80077881234	Espagne	00 80077881234	Malaisie	00 80077881234	Belgique	00 80077881234	Suisse	00 80077881234	Irlande	353 766803957	Chine continentale	400 120 4032	Taïwan	00801 49 1257	Inde	000 800 050 1460	Japon	0120 952 594	Suède	46 10 750 27 69	Finlande	358 75 3255884	Norvège	800 62 306	Pologne	800 005 074	Hongrie	(80) 088 370	République tchèque	800 143 808	Slovénie	386 828 80146	Slovaquie	0800 002 594	Estonie	372 668 0311	Autriche	43 720 022351	Serbie	0800 210104	Allemagne	0800 1816160	Bosnie-Herzégovine	387 70 311 090	Croatie	0800 790 014	Lettonie	80 205 310
Amérique du Nord	1 888 734-0377																																																																				
Royaume-Uni	0 808 189 1384																																																																				
Hong Kong	800 906 528																																																																				
Australie	1 300 896 529																																																																				
Pays-Bas	00 80077881234																																																																				
Nouvelle-Zélande	00 80077881234																																																																				
Danemark	00 80077881234																																																																				
France	00 80077881234																																																																				
Italie	00 80077881234																																																																				
Philippines	00 80077881234																																																																				
Espagne	00 80077881234																																																																				
Malaisie	00 80077881234																																																																				
Belgique	00 80077881234																																																																				
Suisse	00 80077881234																																																																				
Irlande	353 766803957																																																																				
Chine continentale	400 120 4032																																																																				
Taïwan	00801 49 1257																																																																				
Inde	000 800 050 1460																																																																				
Japon	0120 952 594																																																																				
Suède	46 10 750 27 69																																																																				
Finlande	358 75 3255884																																																																				
Norvège	800 62 306																																																																				
Pologne	800 005 074																																																																				
Hongrie	(80) 088 370																																																																				
République tchèque	800 143 808																																																																				
Slovénie	386 828 80146																																																																				
Slovaquie	0800 002 594																																																																				
Estonie	372 668 0311																																																																				
Autriche	43 720 022351																																																																				
Serbie	0800 210104																																																																				
Allemagne	0800 1816160																																																																				
Bosnie-Herzégovine	387 70 311 090																																																																				
Croatie	0800 790 014																																																																				
Lettonie	80 205 310																																																																				



<b>Nom du document :</b>	Politique mondiale anticorruption			<b>Numéro du document :</b>	DB-POL-ALL-LEG-0007
<b>Version :</b>	3.0	<b>Statut :</b>	Diffusé	<b>Date d'entrée en vigueur :</b>	juin 2021

Équipe de conformité	Adresser un courriel à <a href="mailto:PeopleServiceCenter@DNB.com">PeopleServiceCenter@DNB.com</a> au nom de votre responsable des Partenaires d'affaires
Courriel du responsable de conformité	<a href="mailto:complianceofficer@dnb.com">complianceofficer@dnb.com</a>
Courriel d'avis de confidentialité	<a href="mailto:privacynotification@dnb.com">privacynotification@dnb.com</a>

*La ligne d'assistance sur la conformité mondiale de Dun & Bradstreet est gérée par une entreprise externe et est accessible en tout temps. Vous pouvez signaler les questions de façon anonyme si vous le préférez, si les lois locales le permettent. Toutefois, le respect de l'anonymat pourrait restreindre notre capacité à mener une enquête détaillée sur vos préoccupations.*

*Nous examinerons rapidement et de façon juste et en détail tous les signalements et prendrons les mesures appropriées selon les faits et les circonstances. Tout acte de représailles envers un individu qui signale une infraction possible de bonne foi est strictement interdit, et nous encourageons fortement nos partenaires à interdire les actes de représailles au sein de leurs organisations respectives.*

dun & bradstreet

